

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

Le dix-sept octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 octobre 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Carole ANDRIES, Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET)

Secrétaire de séance : Sarah AFENDIKOW

DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 14

DEL2022_074 : Locaux commerciaux place du Laca

Lors de la campagne des élections municipales de mars 2020, la liste Champagnier en Commun a portée, entre autres propositions, la volonté de procéder à une opération de requalification et de restructuration de l'espace des 4 vents qui comprend notamment une enceinte sportive, une bibliothèque, des vestiaires, des locaux associatifs, les locaux de la restauration scolaire et du service enfance-jeunesse.

Un comité de pilotage (COFIL) ad hoc a été mise en place à l'été 2020 afin d'accompagner l'exécutif municipal et les SPL Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et Inovaction, respectivement Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la requalification et la restructuration du site.

À la suite aux études préliminaires techniques et d'usages, il a été proposé, puis validé en COFIL des 4 vents, d'externaliser la bibliothèque du bâtiment des 4 vents afin de permettre une reprise d'espace par la restauration scolaire ainsi que la mise en œuvre d'une isolation thermique.

Parallèlement depuis l'automne 2020, une négociation a lieu entre la commune de Champagnier et European Homes Promotion 2, promoteur de l'opération du Hameau du Laca au sujet de la commercialisation des lots de services et de commerces situés au rez-de-chaussée de cette dernière.

Deux de ces lots (« services 2 » et « commerces 2 ») ont été identifiés par la commune pour accueillir la nouvelle localisation de la bibliothèque municipale sur une surface globale d'environ 120m² et un autre (« commerces 3 ») pour accueillir des professions libérales de santé sur environ 70m².

Un accord a été trouvé pour une acquisition de grès à grès de ces trois lots d'une surface totale de 193,77m² pour un montant de 360 412, 20€ TTC + les frais, droits et émoluments de la vente à charge de l'acquéreur.

Vu l'attestation établie par Maître Sébastien THEVENET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Alain GASTALDELLO, Sébastien THEVENET et Hadrien MARIAC, Notaires associés »,

titulaire d'un office notarial à Grenoble (Isère), 228 cours de la Libération, qui inscrit la volonté des deux parties de procéder à cette cession dans les prochains mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la **majorité absolue** :

- **D'approuver** l'acquisition des trois lots susmentionnés ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'attestation de Maître Sébastien THEVENET en date du 17 octobre 2022.

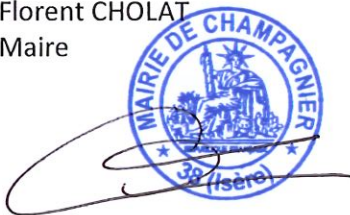
Modalités de vote :

13 POUR

1 CONTRE

0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Sarah AFENDIKOW
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sarah Afendikow', written over a faint grid or background.

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : **21 OCT. 2022**
Publié le : **21 OCT. 2022**